

2014 026

Envoyé en préfecture le 27/05/2014

Reçu en préfecture le 27/05/2014

Affiché le 27 05 2014

Département du Nord

**COMMUNE DE CAPELLE SUR ECAILLON**

Arrondissement de CAMBRAI

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Canton de SOLESMES

**DU 06 MAI 2014**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Date de la convocation : 29 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le six mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de CAPELLE SUR ECAILLON s'est réuni au lieu habituel de ses séances, (salle de la Mairie) après convocation légale sous la présidence de Monsieur Teddy DRILA

Etaients présents : Sylvain BAILLIEUX – Anthony BASUYAUX – Pierre BISIAUX – Damien CRUNELLE – Philippe NOWAK – Christophe BISIAUX – Franck BRUYANT – Teddy DRILA – Florence HELBECQUE – Anne - Françoise LESNE – Grégory NOYELLE

Secrétaire de séance : Christophe BISIAUX

**OBJET :**

**Vote des taux locaux - année 2014**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux locaux soit :

- 11.99 % pour la taxe d'habitation,
- 10.85 % pour la taxe foncière (bâti)
- 28.30 % pour la taxe foncière (non bâti).

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,

Teddy DRILA



Délibération rendue exécutoire  
par son affichage et son envoi  
en sous-préfecture le 23 mai 2014